



# Évolution des surfaces artificialisées par le bâti (taches urbaines) des territoires du Doubs

## Méthodologie

VF – 22/02/2023

### Méthode utilisée pour la modélisation des surfaces artificialisées par le bâti (taches urbaines)

Les surfaces artificialisées par le bâti (au 01/01 de chaque année) ont été réalisées selon la méthode suivante :

- 1. constitution de deux couches de bâtiments** issues de la BDParcellaire® 2017 (IGN©) et du PCI Vecteur du 02/01/2018 (DGFIP), avec affectation des identifiants parcellaires à chaque objet « bâtiment ».
- 2. croisement de ces deux couches avec la table des parcelles et la Table Unifiée Parcellaire (TUP)** des [Fichiers Fonciers](#) 2017 et affectation d'attributs des Fichiers Fonciers à chaque bâtiment, notamment, si elles sont connues, la source de la géométrie de la parcelle, l'année de construction du local le plus ancien et celle du plus récent de la TUP. Ce croisement se fait à partir de l'identifiant parcellaire, ou à défaut à partir de la géométrie du centroïde du bâtiment.  
La TUP est constituée de parcelles simples et de parcelles regroupées en unités foncières ou en propriété divisée en lots multi-parcellaires.
- 3. comparaison des bâtiments des couches BDParcellaire® et PCI Vecteur complétées et constitution d'une couche composite de bâtiments**, l'objectif étant que cette couche concorde au maximum avec les données sources des parcelles des Fichiers Fonciers 2017. Lorsqu'un bâtiment est recensé dans les deux référentiels mais que son emprise varie fortement, seul celui du PCI Vecteur est retenu. Il est alors considéré comme construit entre la date la plus récente de l'étendue temporelle de la BDParcellaire®2017 (10/2014) et la date la plus récente de l'étendue temporelle du PCI Vecteur (2017), et daté en 2017.  
Les bâtiments issus du PCI Vecteur qui n'apparaissent pas dans la BDParcellaire ont également été datés en 2017 bien que ça ne soit pas systématiquement le cas.
- 4. datation du bâti : pour tous les bâtiments d'une même TUP**, affectation – lorsqu'elle est connue – de l'année de construction du local le plus ancien, ou à défaut celle du local le plus récent, à l'intérieur de cette TUP. **Attention toutefois, certains bâtiments ne peuvent pas être datés avec cette méthode :**
  - date non connue dans les Fichiers Fonciers 2017 (si cette donnée « datation » est bien renseignée dans les Fichiers Fonciers depuis 1970 pour l'habitat, elle l'est seulement depuis 2003 pour l'activité économique)
  - pas de bâtiment recensé dans la TUP, certains bâtiments n'étant pas répertoriés dans les Fichiers Fonciers (bâtiments publics, militaires, agricoles, constructions légères...)
  - le bâtiment n'intersecte aucune TUP.

Les bâtiments qui auraient été démolis sur la période étudiée (1970 à 2018) n'ont pas pu être pris en compte dans la représentation. Les Fichiers Fonciers 2017 reflètent l'occupation des parcelles

au 31/12/2016, mais certains bâtiments construits fin 2016 peuvent ne pas encore avoir été pris en compte dans les Fichiers Fonciers 2017. A noter que des bâtiments issus du PCI Vecteur présumés fiscalement apparus entre 10/2014 et 01/2018 ont été mobilisés en complément (cf. §3).

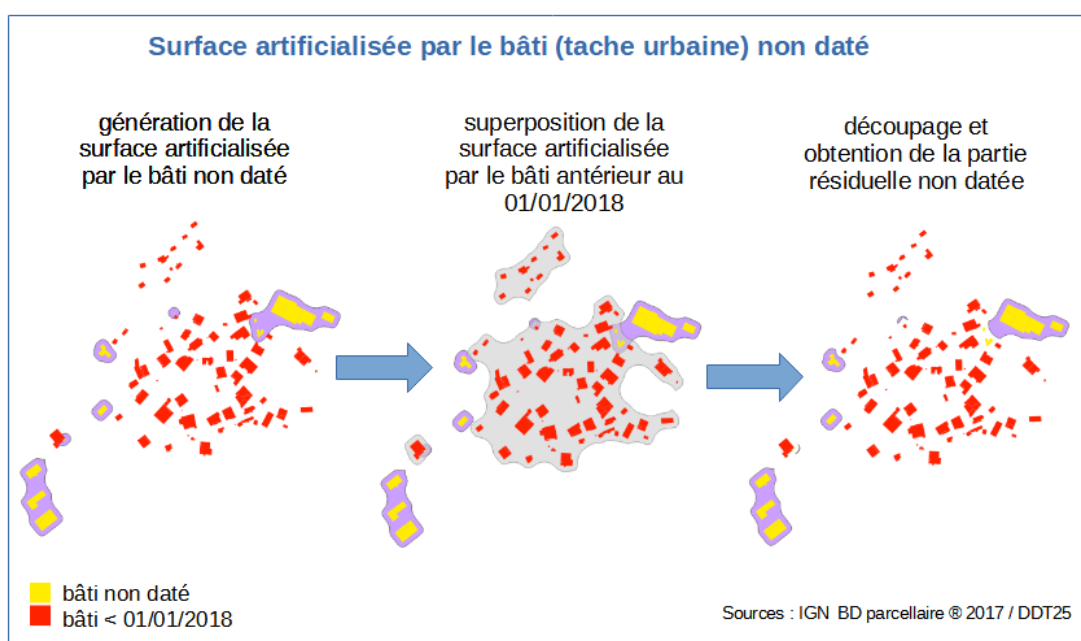
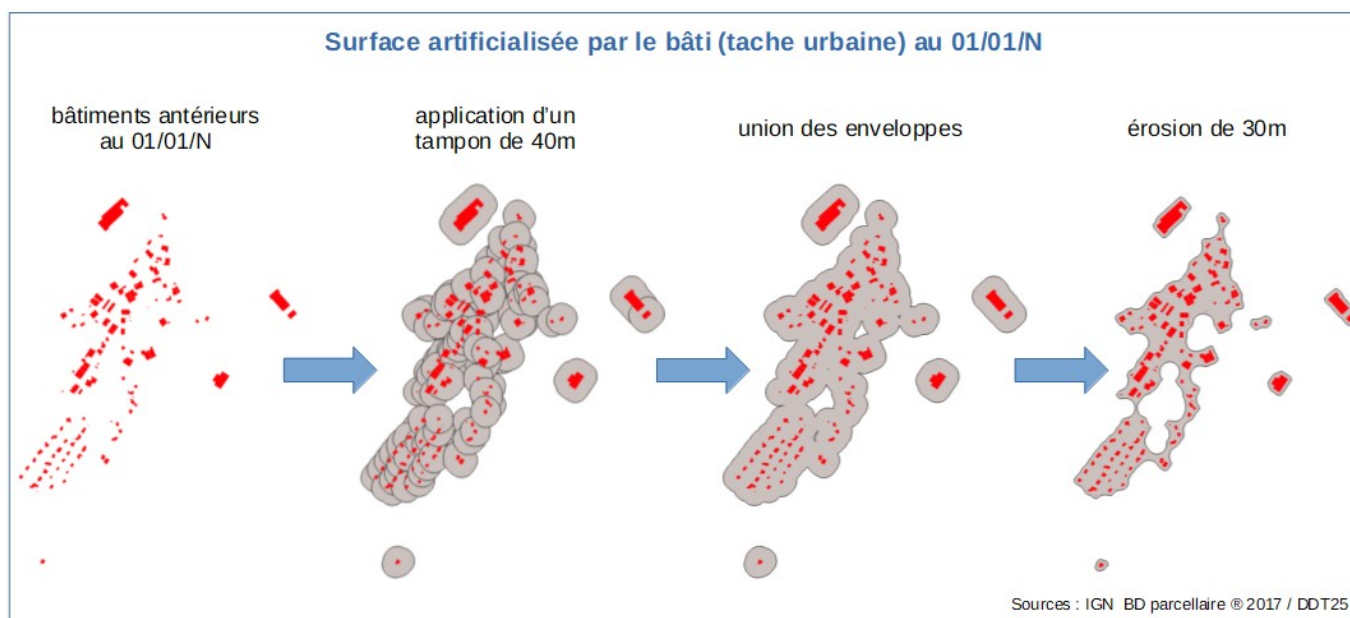
5. **pour un millésime N, génération d'une surface artificialisée par le bâti** : application d'un tampon de 40m autour des bâtiments dont la date de construction estimée est antérieure au 01/01/N, union des enveloppes obtenues puis érosion de 30m. La surface artificialisée par le bâti non daté correspond à la partie résiduelle non datée après superposition de la surface artificialisée des bâtiments non datés et de celle réalisée à partir des bâtiments datés antérieurement à 2018.

A noter que la surface artificialisée par le bâti au 01/01/2018 n'est pas complètement exhaustive car certains bâtiments construits en 2017 n'apparaissent pas encore dans les référentiels mobilisés et n'ont donc pas pu être pris en compte pour sa modélisation.

Le choix des coefficients de dilatation / érosion retenus a une incidence forte sur la modélisation des surfaces artificialisées par le bâti.

## Comprendre la notion d'artificialisation par le bâti

### ► le bâti comme clé d'entrée pour modélisations des surfaces artificialisées (taches urbaines)



## Précautions d'usage :

Compte tenu des limites des sources mobilisées (exhaustivité, précision) et de la méthodologie de modélisation des surfaces artificialisées par le bâti (modèle mathématique), ces données ne peuvent en aucun cas satisfaire à elles-seules aux exigences réglementaires en matière d'analyse de la consommation d'espace dans les documents d'urbanisme ; leur utilisation est avant tout pédagogique et ne saurait, en conséquence, être considérée comme constituant une méthode validée par l'État pour cette analyse.

**En outre, la notion de surface artificialisée par le bâti est différente de celle d' "artificialisation" définie par la Loi Climat et Résilience. La mesure de la surface artificialisée par le bâti ne correspond donc pas à la mesure de l'artificialisation telle que définie par cette loi.**

Ces données nécessitent d'être vérifiées, affinées, complétées... avant toute utilisation à des fins de publication et/ou analyse à caractère professionnel. La responsabilité de la DDT25 ne pourra en aucun cas être engagée quant au contenu et aux informations figurant sur l'application, ou aux conséquences pouvant résulter de leur utilisation ou interprétation.

La réalité est évidemment plus complexe que l'image donnée ici, ces données ne se substituant en aucun cas aux analyses de terrain et aux savoirs d'experts.

### Pour plus d'informations :

- [Présentation des fichiers fonciers](#)
- [Observatoire de la consommation d'espaces du Doubs](#)
- [Site internet de l'IGN](#)
- [Site internet du cadastre](#)